

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

**OBJET DE LA DELIBERATION
n° 23-10-01**

**DECISION MODIFICATIVE
DU BUDGET COMMUNAL**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt du mois de novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 15.11.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtizia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Alessandro POZZO, M. Laurent QUEYTAN.

Absents : M. Thibaud RICHARD.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait savoir à l'assemblée délibérante que le budget communal doit faire l'objet de la décision modificative suivante :

VIREMENT DE CREDITS – section EXPLOITATION

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	E	66	66111	Intérêts des emprunts	6.400,00 €
Total					6.400,00 €

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	E	011	617	Etudes et recherches	-6.400,00 €
Total					-6.400,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la décision modificative du budget communal précitée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET